

Accompagnement pour le loisir des personnes handicapées - 2020-2021

Objectifs

Favoriser la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de plein air et culturelles, en soutenant l'embauche du personnel d'accompagnement permettant aux organismes :

- de maintenir la programmation régulière d'activités de loisir
- d'offrir la possibilité d'une pratique de loisir active et adaptée

Nature du soutien

Jusqu'à 5 000 \$ par projet

Règles d'admissibilité

Organismes admissibles

Sont admissibles les organismes à but non lucratif œuvrant en Estrie et dédiés exclusivement au loisir des personnes handicapées.

Personnes admissibles

Selon la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (chapitre E-20.1) : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

Conditions d'admissibilité

- Réaliser les activités entre le 16 novembre 2020 et le 31 mars 2021
- Déposer le formulaire de demande dûment rempli au plus tard le 6 novembre 2020
- Être en règle avec le CSLE lors des précédentes demandes

Responsabilités de l'organisme demandeur

- Voir à la sélection, à l'embauche, à l'encadrement, à la formation et à la rémunération du personnel d'accompagnement
- Advenant un soutien financier, fournir un bilan au plus tard le 5 avril 2021

Dépenses admissibles

Le taux horaire du personnel d'accompagnement

Dépenses non-admissibles

Les dépenses autres que le salaire du personnel d'accompagnement

Critères d'évaluation des demandes

- Moyens utilisés pour faciliter la participation des personnes
- Ampleur et type de besoins d'accompagnement des participants
- Qualité et réalisme du montage financier

Modalités de versement

Sous réserve de la réception des fonds par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'aide financière accordée est non récurrente et sera répartie comme suit :

1. 75 % lors de l'acceptation du projet
2. 25 % suite à l'acceptation du bilan du projet

Rappel des échéances

Date limite de dépôt du formulaire	Confirmation du financement	Période de réalisation	Dépôt du bilan et des factures
6 novembre 2020	Max. le 16 novembre 2020	16 novembre 2020 au 31 mars 2021	Max. le 5 avril 2021

Pour plus d'information, contactez Claire Gaudreault
au 819 864-0864, poste 229 ou à cgaudreault@csl.e.gc.ca.